INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

AOP « POUILLY FUISSE»

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 16 novembre 2017, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de chaque premier cru de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire de chaque premier cru concerne 4 communes réparties sur le département de Saône-et-Loire. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

Chaintré, Fuissé, Solutré-Pouilly, Vergisson

La consultation se déroulera du 01/02/2018 au 01/04/2018 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire de chaque premier cru pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
INAO MACON - 37 Boulevard Henri Dunant - 71040 MACON CEDEX

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 01/04/2018, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé *ainsi qu'au siège de l'ODG* - ***Union des producteurs des Grands Vins Blancs de POUILLY-FUISSE - Atrium du POUILLLY FUISSE - 71960 SOLUTRE POUILLY*** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.